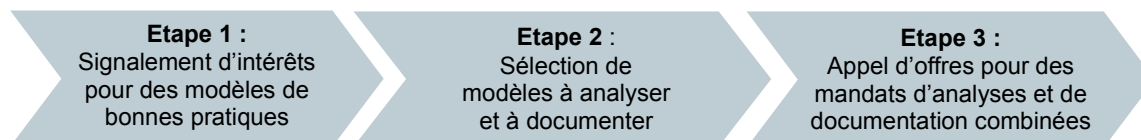


Programme de promotion « Offres visant à décharger les proches aidants » 2^e partie du programme : **Modèles de bonnes pratiques - informations sur la procédure de sélection**

L'analyse et la documentation relatives aux modèles de bonnes pratiques s'effectuent en trois étapes, répétées plusieurs fois au cours du programme :



Des informations détaillées sur le programme de promotion et sur la procédure relative aux modèles de bonnes pratiques sont disponibles dans la brochure publiée à l'adresse www.bag.admin.ch/pproches-aidants

Les critères pris en compte par l'Office fédéral de la santé publique et les membres du conseil pour sélectionner les modèles de bonnes pratiques à analyser et à documenter sont exposés ci-après :

Contrôle d'entrée

| Critère | Interprétation |
|--|--|
| Pertinence par rapport au programme de promotion | Le modèle soutient les objectifs du programme de promotion. |
| Transférabilité, modèle suprarégional | Les offres / mesures / outils destinés à un contexte très spécifique et peu transposables sont exclus. |

Critères d'évaluation

| Critère | Interprétation |
|--|---|
| Offre complète | Les offres avec un catalogue de mesures / une approche globales sont privilégiées par rapport aux mesures isolées. |
| Apport | Les offres / mesures / outils dont l'apport potentiel est élevé (notamment pour les proches aidants) sont privilégiés. |
| Cadre opérationnel | Les offres / mesures / outils déjà intégrés au cadre opérationnel et appliqués sont privilégiés par rapport à ceux qui se trouvent seulement dans une phase pilote. |
| Diffusion | Les offres / mesures / outils déjà intégrés ailleurs sont préférés. |
| Participation | Les offres / mesures / outils développés avec le concours des personnes concernées sont privilégiés. |
| Base de connaissances | Les offres / mesures / outils basés sur la connaissance sont privilégiés. |
| Innovation | Les offres / mesures / outils particulièrement innovants et prometteurs sont également à prendre en compte même s'ils ne peuvent faire l'objet d'une évaluation clairement positive dans les points susmentionnés. |
| Couverture nationale | Des offres / mesures / outils de toutes les régions du pays sont à prendre en compte pour garantir une couverture nationale, même s'ils ne peuvent faire l'objet d'une évaluation clairement positive dans les points susmentionnés. |
| Couverture des régions rurales et urbaines | Des offres / mesures / outils de régions rurales et urbaines sont à prendre en compte pour garantir une couverture nationale, même s'ils ne peuvent faire l'objet d'une évaluation clairement positive dans les points susmentionnés. |